



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité le 2 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le

ID : 040-224000018-20251127-SA_DES21_28_164-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

m° SA-DES21/28-164

ARRETE

**PORANT DESIGNATION DE
MADAME SANDRA TOLLIS,
CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
AU COMITE CONSULTATIF DE GESTION DE LA RESERVE
NATURELLE NATIONALE DU COURANT D'HUCHET**

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.3221 - 7 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R. 332-15 et suivants ;

VU le décret n° 81-889 du 29 Septembre 1981 portant création de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, modifié par le décret n° 85-446 du 19 Avril 1985 ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU la vacance du siège de Conseiller départemental du Pays Tyrossais intervenue le 26 octobre 2025 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° SA-DES 21/28-131 en date du 30 mars 2023 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, en cas d'empêchement de sa part, au sein du Comité Consultatif de Gestion de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, le 27 NOV. 2025

XFL

landes.fr

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental